



**ILFoP**

INSTITUT LIBRE  
DE FORMATION PERMANENTE

Guide d'accueil de l'étudiant

ILFoP

49, Avenue Cardinal Mercier - 5000 Namur

081/22.19.98 - [www.ilfop.be](http://www.ilfop.be)



## Bienvenue dans notre établissement !

---

Le présent guide de l'étudiant représente un outil essentiel dans l'accompagnement de votre formation au sein de l'Institut Libre de Formation Permanente (ILFoP).

L'objectif principal de ce guide est d'apporter des réponses aux questions que vous êtes susceptible de vous poser dès le début de votre parcours de formation. Il permet de vous informer de certaines procédures, d'apporter une transparence à vos questionnements ainsi que de proposer un éventail de conseils concrets et pratiques pour faciliter votre parcours à l'ILFoP.

Les différents points abordés tirent principalement leur source dans le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI). Par ailleurs, ce guide renvoie à d'autres documents/dossiers/procédures spécifiques en lien avec les différentes thématiques abordées.

Dès lors, nous vous invitons à parcourir cet outil avec grande attention. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question complémentaire.

Cordialement,

L'équipe administrative

## Notre équipe

---



Véronique Mine  
Directrice



Patricia Clette  
Educatrice économe



Véronique Deleuze  
Directrice adjointe



Alexandra Gérard  
Directrice adjointe



Sébastien De Stefano  
Secrétaire & Chargé de Communication



Thomas Wilhelmi  
Secrétaire & Logistique



Régis Dubois  
Secrétaire

## Qui dois-je contacter?

La direction est, bien entendu, à l'écoute de tous les étudiants de l'ILFoP (uniquement sur rendez-vous). Néanmoins, en ce qui concerne certaines informations/problématiques pratiques, institutionnelles, organisationnelles et/ou pédagogiques, les étudiants sont invités à contacter prioritairement le responsable de secteur et/ou le coordinateur de section.

<b>Equipe administrative</b>		
<b>Sébastien De Stefano</b>	Responsable des sections : Habillement, Bachelier en Management du Tourisme & Loisirs, Agent en Accueil & Tourisme, Erasmus.	sebastien.destefano@ifop.be
<b>Thomas Wilhelmi</b>	Responsable des sections : Français Langue Etrangère (FLE), Pédicurie Spécialisé, Réflexologie plantaire, CVR, DAO.	thomas.wilhelmi@ifop.be
<b>Régis Dubois</b>	Responsable des sections : Complément CESS, Technicien en Photographie, Langues (Hannut), Informatique, Art Floral.	regis.dubois@ifop.be
<b>Coordinateurs/trices de sections</b>		
<b>Catherine Boca</b>	Coordinatrice section Habillement	catherine.boca@ifop.be
<b>Véronique Deleuze</b>	Coordinatrice section Agent en Accueil & Tourisme	veronique.deleuze@ifop.be
<b>Alexandra Gérard</b>	Coordinatrice section Bachelier en Management du Tourisme & Loisirs	alexandra.gerard@ifop.be
<b>Anne Hecquet</b>	Coordinatrice section Langues (Hannut)	anne.hecquet@ifop.be
<b>Evelyne De Jaeger</b>	Coordinateur/trice section CVR	evelyne.dejaeger@ifop.be
<b>Benoit Sneessens</b>	Coordinateur section Technicien en Photo	benoit.sneessens@ifop.be
<b>Catherine Van Den Kerkhove</b>	Coordinatrice de la section Français Langue Etrangère	catherine.vdk@ifop.be
<b>Etienne Laloux</b>	Coordinateur/trice de la section Complément CESS	etienne.laloux1@gmail.com
<b>Aide aux étudiants</b>		
<b>Alexandra Gérard</b>	Inclusion - Plan d'accompagnement des étudiants - Valorisation des acquis	alexandra.gerard@ifop.be

## Notre établissement

---

Notre Institution fait partie de l'Enseignement de Promotion Sociale subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles (réseau libre SeGEC).

Pousser les portes de l'ILFoP, ce n'est pas seulement découvrir une école, des classes et des formations, mais bien partir à la découverte d'un lieu de vie et d'apprentissage. Nous nous efforçons au quotidien de mettre tout en œuvre pour atteindre notre objectif premier : amener nos étudiants à se former, acquérir des savoirs, apprendre un métier et participer au mieux à leur épanouissement personnel. L'établissement se veut un tremplin dynamique vers l'emploi et l'accomplissement personnel.

L'ILFoP assure la formation d'environ 800 étudiants, répartis sur trois implantations: Namur, Hannut et Bièvre. L'offre de formation de l'établissement est très variée: une dizaine de cursus répartis sur différents niveaux d'enseignement (secondaire inférieur, secondaire supérieur, bachelier). L'ILFoP dispose également de nombreux partenaires qui interviennent dans l'organisation de certaines formations (co-organisation/co-diplomation)



### NAMUR



49, Avenue Cardinal Mercier - 5000 Namur



081/22.19.98



### HANNUT



2, Rue de Namur - 4280 Hannut



019/51.55.57



### BIEVRE



39a, rue de Bouillon - 5555 Bièvre



081/22.19.98

## Informations Pratiques

- Nos Horaires

### **NAMUR - 49, Avenue Cardinal Mercier - 5000 Namur**

<b>Jour</b>	<b>de 09h00 à 12h30</b>	<b>de 14h00 à 19h00</b>
Lundi	Ouvert	Ouvert
Mardi	Ouvert	Ouvert
Mercredi	Ouvert	Ouvert
Jeudi	Ouvert	Ouvert
Vendredi	Ouvert	Ouvert
Samedi	Ouvert (09h00 à 12h00) Sauf dernier samedi du mois	Fermé

### **HANNUT - 2, rue de Namur - 4280 Hannut**

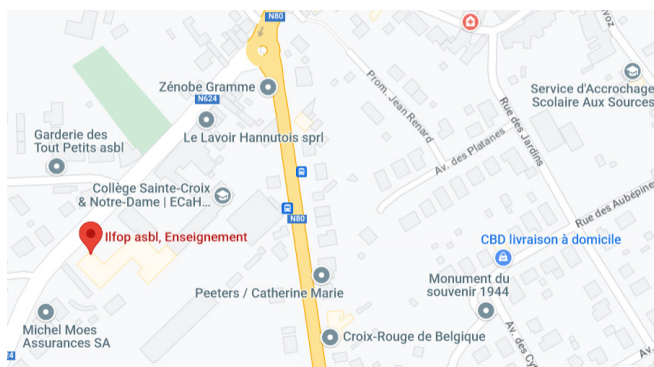
<b>Jour</b>	<b>de 10h00 à 12h30</b>	<b>de 14h00 à 19h00</b>
Lundi	Ouvert	Ouvert
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	Ouvert
Jeudi	Ouvert	Ouvert
Vendredi	Fermé	Fermé
Samedi	Ouvert (09h00 à 12h00) - Voir dates sur site web	Fermé

### - Accès à l'implantation de Namur



L'implantation de Namur jouit d'une localisation optimale: proche du centre-ville, l'établissement se situe à moins de 15 minutes à pied des transports en commun (gare de Namur).

### - Accès à l'implantation de Hannut



L'implantation de Hannut est accessible via le parking du Collège Sainte-Croix.

Le secrétariat est accessible en suivant la direction « Aile C - Local C110 ».



Le secrétariat est fermé durant les congés scolaires.

Attention, ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année scolaire.

Pour des demandes particulières, un rendez-vous est conseillé.

## Organisation de la Promotion Sociale

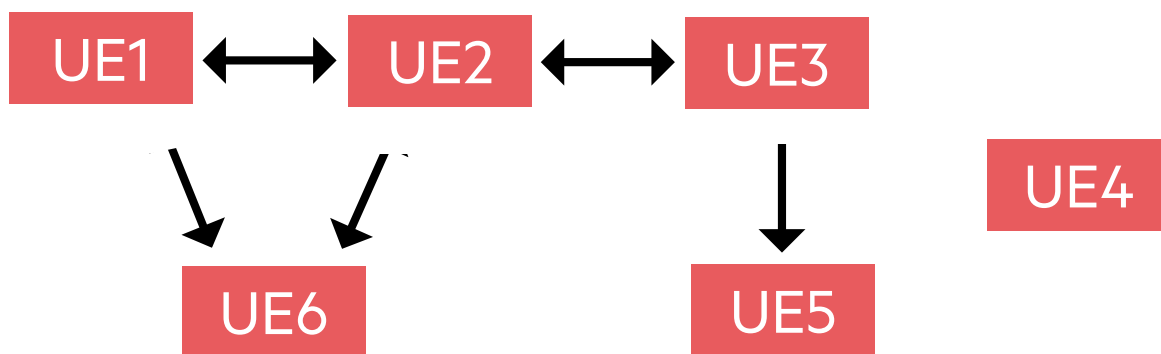
De manière concrète, l'enseignement de promotion sociale est organisé selon le système modulaire en unités d'enseignement (UE). Toute unité d'enseignement peut être associée à d'autres UE en vue d'atteindre un ensemble de compétences en vue d'accéder à une profession, à une qualification professionnelle ou à un titre d'études.

L'ensemble des unités, ainsi associées, s'organisent dans un système cohérent modulaire (organigramme). Cet ensemble d'unités de cours constitue une section.

La réussite d'une unité d'enseignement permet l'obtention d'une attestation de réussite qui permet de continuer son cursus, selon la section choisie.

De nombreuses sections comportent une unité de formation « Epreuve Intégrée » (EI) qui a pour but de vérifier si l'étudiant maîtrise les acquis d'apprentissage (AA) nécessaires et considérés comme fondamentaux pour l'obtention du diplôme de ladite section.

La structure modulaire de l'enseignement de promotion sociale permet d'organiser des formations le jour, le soir ou le week-end, en horaire décalé permettant ainsi aux personnes actives de pouvoir se former.



UE Epreuve Intégrée



## Mon inscription

---

L'inscription se fait exclusivement dans l'un des secrétariats : Namur et Hannut.

Il est nécessaire de se munir :

- d'un document d'identité ;
- d'une copie du diplôme, si nécessaire et selon la formation souhaitée ;
- d'un moyen de paiement électronique ou autre.

Si vous êtes demandeur d'emploi, bénéficiaire du revenu d'intégration sociale ou porteur d'un handicap, veuillez le signaler lors de votre inscription.

### *· Comment modifier mon inscription ?*

Les demandes de modification relatives à une inscription doivent être adressées par mail au secrétariat - [info@ifop.be](mailto:info@ifop.be) avant de vous présenter auprès du personnel administratif responsable de votre section pour valider le changement.

### *· Comment me désinscrire d'une UE ?*

Il est essentiel de communiquer la motivation de désinscription **PAR ECRIT** au secrétariat. (mail et/ou lettre écrite). Mail : [info@ifop.be](mailto:info@ifop.be)

### *· J'ai obtenu des dispenses. Quel sera le droit d'inscription ?*

Deux cas de figures se présentent:

- 1) Si l'étudiant est dispensé de la totalité d'une UE, il ne doit pas s'y inscrire et est, dès lors, exempté du minerval de ladite UE.
- 2) Si l'étudiant est dispensé d'une partie des acquis d'apprentissage d'une UE OU si l'étudiant bénéficie d'une dispense de suivi de cours, il doit malgré tout s'acquitter du droit d'inscription complet de l'UE.

### *· L'exonération a été refusée. Quelles en sont les conséquences ?*

Si l'étudiant n'est pas en mesure de fournir le/les document(s) justifiant une exonération du droit d'inscription, celui-ci devra s'acquitter du montant total dans les délais communiqués par l'établissement.

**Mon inscription est complète quand tous les documents nécessaires ont été fournis.**

Pour plus d'informations, veuillez consulter le ROI de l'établissement.

(Disponible sur le site web de l'école : [www.ifop.be](http://www.ifop.be))

### La fréquentation scolaire

#### *· La présence aux cours est-elle obligatoire ?*

Les étudiants doivent suivre, de **manière assidue**, les cours et activités scolaires. Un étudiant esyt considéré comme assidu s'il ne s'absent pas, sans motif valable et justifié, à plus de 40 % de l'UE dans l'enseignement supérieur et à plus de 20 % de l'UE dans l'enseignement secondaire.

#### *· Que se passe-t-il si les absences injustifiées dépassent le pourcentage toléré ?*

En cas de dépassement du pourcentage d'absences toléré, le Conseil des Etudes pour vous interdire l'accès à la présentation de l'évaluation.

#### *· Quand et comment signaler les absences ?*

Les justificatifs d'absence à un cours doivent obligatoirement être communiqués au secrétariat sous 4 jours calendrier et via le formulaire disponible sur le site internet de l'école, ainsi que tout document probant.

#### *· Quelles sont les justifications admises ?*

- Le certificat médical
- Justification professionnelle
- Le décès d'un parent ou allié au 1er degré. L'absence ne peut excéder 4 jours.
- Le décès d'un parent ou allié du 2e au 4e degré. L'absence ne peut excéder 1 jour.
- La convocation par une autorité publique.
- Un cas de force majeure apprécié par le Chef d'établissement.

#### *· Ma présence aux tests dispensatoires et examens est-elle obligatoire ?*

Oui, sauf motif valablement justifié par un document officiel (voir justifications admises). Toute absence non justifiée à une évaluation vous interdit l'accès à une seconde session.

#### *- Puis-je être absent aux cours pour réaliser un stage ?*

La prestation des heures de stage doit obligatoirement s'effectuer en dehors des heures de cours planifiées à l'horaire.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le ROI de l'établissement.

(Disponible sur le site web de l'école : [www.ilfop.be](http://www.ilfop.be))

## La Communication

---

### *· Comment suis-je averti des informations organisationnelles ou autres ?*

L'équipe administrative communique les informations importantes (absence d'un enseignant, changement d'horaire, etc.) principalement par téléphone et/ou par l'envoi de mails. Dès lors, il est vivement recommandé de consulter régulièrement votre boîte mails communiquée lors de votre inscription.

En ce qui concerne la communication des résultats aux épreuves veuillez consulter le ROI de l'établissement.

**Attention** : il est important d'informer le secrétariat concernant tout changement éventuel au niveau des données de contact (adresse mail, numéro de téléphone).

Pour toute demande particulière, vous avez la possibilité d'adresser un mail à la direction (via l'adresse mail suivante : [direction@ilfop.be](mailto:direction@ilfop.be))

## Le Congé Education

### *- Quelle est la procédure ?*

- 1) Faire la demande auprès de son employeur et le signaler lors de l'inscription
- 2) Faire la demande de l'attestation d'inscription et des attestations trimestrielles
- 3) Les absences injustifiées autorisées ne peuvent excéder 10% du nombre de périodes de l'UE
- 4) Pour toutes informations complémentaires, nous vous recommandons de consulter le site web référence du SPF Emploi.

## Divers

### *· Connexion au Wifi de l'implantation de Namur*

Pour vous connecter, il suffit de sélectionner le réseau Wifi de l'étage dans lequel vous vous trouvez et introduire la clé d'inscription suivante : **Bienvenue2018**

### *· Connexion au Wifi de l'implantation de Hannut*

Pour vous connecter, il suffit de sélectionner le Portail du Collège et introduire les différentes clefs suivantes :

Code invité : **Prv37c43?D4** - SSID : **D2D3-Student** - Clé : **D2D3-WiFi**

# Valorisation des Acquis (VA)

---

## · *Qu'est-ce que la Valorisation des acquis (VA) ?*

La VA permet à des adultes qui ont le projet de reprendre des études d'accéder, entre autres, à l'Enseignement de Promotion Sociale en fluidifiant le parcours d'apprentissage et, le cas échéant, en allégeant la durée des études.

Il s'agit d'un processus d'évaluation et de reconnaissance des savoirs et des compétences issues de l'expérience (professionnelle et personnelle) et/ou de la formation, pour l'accès aux études ou pour leur réussite.

## · *Qui est concerné ?*

Toutes les personnes (travailleurs, demandeurs d'emploi, étudiants, indépendants ...) qui souhaitent valoriser l'expérience acquise en vue:

- D'obtenir un diplôme de l'enseignement de promotion sociale.
- De faciliter leur entrée en formation.
- De raccourcir la durée de leurs études.

## · *A quoi sert la VA ?*

- A l'admission dans une ou plusieurs unités d'enseignement (UE)
- A l'obtention de dispenses : de cours, de stages.
- A la sanction ou la valorisation d'une ou plusieurs unités d'enseignement

## · *Qui décide ?*

Le Conseil des études de l'UE, qui réunit la direction et le(s) professeur(s) concerné(s), prend les décisions relatives à la VA.

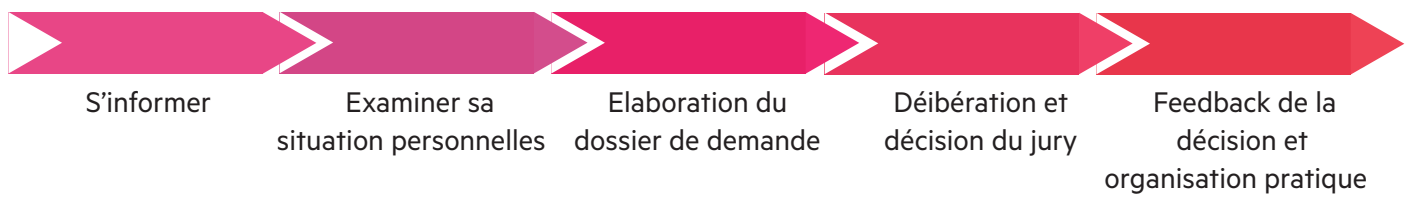
En cas d'absence de titres ou de justificatifs probants ou lorsque le Conseil des études juge les documents produits insuffisants, il procède à un test (pour l'admission dans une UE) ou à une épreuve (pour la dispense ou sanction).

Les procédures d'introduction et de gestion des demandes sont propres à l'établissement et figurent dans le Règlement d'ordre intérieur (ROI)

## · *Comment procéder ?*

Dans tous les cas, il est nécessaire que le candidat à la valorisation effectue sa demande au moment de l'inscription aux différentes unités d'enseignement et pour chacune, **AVANT** leur début.

Il est impératif de compléter un dossier de demande de valorisation des acquis disponible sur le site internet de l'école dans l'onglet « valorisation » ([www.ilfop.be](http://www.ilfop.be)).



*- Qui dois-je contacter ?*

Alexandra Gérard : alexandra.gerard@ifop.be

## L'Enseignement Inclusif

*· Qu'est-ce que l'inclusif dans l'enseignement de promotion sociale ?*

« L'enseignement de promotion sociale inclusif est un enseignement qui met en œuvre des dispositifs visant à supprimer ou à réduire les barrières matérielles, pédagogiques, culturelles, sociales et psychologiques rencontrées lors de l'accès aux études, aux cours des études, aux évaluations des acquis d'apprentissage par les étudiants en situation de handicap et à l'insertion socio-professionnelle » (décret du 30 juin 2016, art. 1er, 1°).

*· Quels sont les aménagements possibles ?*

Les aménagements raisonnables constituent des mesures appropriées à une situation de handicap en vue d'offrir à chacun l'opportunité d'accéder, de participer et de progresser dans l'enseignement de promotion sociale.

*· Qui est le référent inclusif ? Quel est son rôle ? Comment bénéficier de ce service ?*

Nous vous demandons d'introduire une demande auprès de Mme Gérard afin de disposer du formulaire de demande d'aménagement raisonnable. Il est attendu que l'étudiant complète dûment ce document et le renvoie à la personne de référence dans les délais communiqués. La demande est ensuite soumise au Conseil des Etudes qui statue sur sa recevabilité.

*· Qui dois-je contacter ?*

Alexandra Gérard : alexandra.gerard@ifop.be

## Plan d'accompagnement des étudiants

---

Le plan d'accompagnement des étudiants (PAE) permet d'établir un état des lieux des actions et projets en lien avec l'aide à la réussite des étudiants au sein de l'ILFoP.

L'ILFoP a bien conscience que le parcours de chaque étudiant est spécifique: chacun dispose de ses expériences propres, ses acquis, ses forces, ses faiblesses, ses fragilités... c'est d'ailleurs ces éléments qui rendent l'enseignement de promotion sociale si riche et dynamique !

Dès lors, le plan d'accompagnement propose une aide concrète à l'étudiant afin qu'il puisse tout mettre en œuvre pour atteindre la réussite de son cursus. Ce plan est un soutien moral et pédagogique pour l'étudiant.

### *· En quoi consiste le plan d'accompagnement des étudiants ?*

La personne référente, Mme Gérard, propose à l'étudiant des actions de guidance, d'orientation, d'identification et de remédiation aux difficultés d'apprentissage liées aux savoirs, aptitudes et compétences des étudiants inscrits dans une ou plusieurs UE.

### *· Qui dois-je contacter ?*

Alexandra Gérard : [alexandra.gerard@ifop.be](mailto:alexandra.gerard@ifop.be)

## La Qualité

L'ILFoP compte un Agent Qualité au sein de son établissement : Mme Alexandra Gérard qui travaille en étroite collaboration avec l'Agent Qualité de l'ESA, Mme Lyndia Roveda ([qualite@esa-namur.be](mailto:qualite@esa-namur.be))

Dans une optique d'institution en constante évolution dans l'enseignement supérieur, Mme Gerard et Mme Roveda attendent vos suggestions !

Pour plus d'informations, veuillez consulter le ROI de l'établissement.

(Disponible sur le site web de l'école : [www.ifop.be](http://www.ifop.be))



## Hannut

Art floral  
Bases en gestion  
Découverte des plantes  
sauvages comestibles  
Informatique  
Langues  
Anglais  
FLE  
Espagnol  
Italien  
Japonais  
Néerlandais

## Namur

Agent en Accueil et Tourisme  
Ameublement  
Bachelier en Management du Tourisme  
BES en animation collective  
Complément CESS  
Caissier-Vendeur-Réassortisseur  
DAO (Option construction)  
Guide touristique  
Français Langue Etrangère  
Habillement  
Pédicurie spécialisée  
Reflexologie Plantaire  
Technicien en photographie

## Bièvre

Anglais





## Nos Evénements

L'ILFoP organise de nombreux événements tout au long de l'année scolaire:

- Défilé de Mode de la section **Habillement** - Organisé en Juin tous les 2 ans (Prochaine édition en 2025)
- Exposition(s) photos de la section **Technicien en Photographie** - Le 18/11/2023
- **PromSoc'Day** - Organisé tous les deux ans en partenariat (Prochaine édition en 2025)
- Semaine « **Classes Ouvertes** » - Du 22 au 27 avril 2024
- Grande soirée de remise des attestations de réussite - Le 5 juillet 2024

Venez découvrir le savoir-faire de l'enseignement de **Promotion Sociale** dans le bassin namurois

# PROMSOC'DAY 2023

## Jeudi 27 Avril

Place d'Armes - Namur - de 12h à 20h - Gratuit

Animations - Dégustations - Démonstrations  
Découvertes - Infos - Workshops - Concours

www.promsocnam.be

NAMUR CAPITALE

Avec le soutien de

Cours généraux	Industrie - Technique
Informatique - Numérique	Métiers de bouche - Horeca
Langues	Artisanat - Artistique
Bien-être	Services aux personnes
Economie - Administratif	Pédagogie

FLONE GRECOTEL TITRA Edupass BUCKET

# Défilé de Mode by ILFoP

Théâtre Royal Namur

ILLUSIONNISTE **MANDRAKE MAXIME**

**03 Juin 2023 - 19h30**  
Adultes / 10€ - Enfants / 5€

Réservations & Tickets : **081/22.19.98**

MAXIME MANDRAKE ILFoP





Pousser les portes de l'ILFoP, c'est ...



Découvrir un **cadre apaisant**  
propice à l'**apprentissage**



Bénéficier de salles de classe  
**confortables, lumineuses** et équipées  
de **matériel numérique** « à la pointe »

Être orienté, conseillé et pris en  
charge par une **équipe souriante et**  
**dynamique**



Profiter de sa pause dans un  
**environnement paisible...**